

FONDATION



DU
PATRIMOINE

Préserveons aujourd'hui l'avenir

Bulletin d'adhésion des Communes, Communautés de communes ou d'agglomération, Département, Région.

Adhérez à la Fondation du Patrimoine pour soutenir son action.
En France, 600 000 édifices non protégés sont menacés de disparition.
Sauvons ce patrimoine populaire de proximité et agissons ensemble
avec la Fondation du Patrimoine

Nous soutenons l'action de la Fondation du Patrimoine.

Collectivité :

(Pour une Communauté de communes ou d'agglomération, merci d'indiquer la liste des communes)

.....
.....

Nom du Maire ou du Président :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Date de l'adhésion : / /

Tél : Fax : Courriel :

Signature : Cachet :

Tarifs des adhésions :

■ Communes, Communautés de Communes et d'Agglomération :

- Moins de 1 000 habitants : 50 € minimum
- de 1 000 à 3 000 habitants : 100 € minimum
- de 3 000 à 5 000 habitants : 160 € minimum
- de 5 000 à 10 000 habitants : 250 € minimum
- de 10 000 à 30 000 habitants : 500 € minimum
- plus de 30 000 habitants : 1 000 € minimum

■ Département : 1 500 € minimum

■ Région : 2 000 € minimum

**Merci de libeller votre chèque à l'ordre de la *Fondation du Patrimoine*,
et de l'adresser avec le bulletin d'adhésion à votre délégation régionale.**

Coordonnées des délégations régionales et départementales disponibles
auprès du siège de la Fondation et sur le site Internet.

Siège social : 23-25 rue Charles Fourier -75013 Paris - Tél : 01 53 67 76 00 - Fax : 01 40 70 11 70

www.fondation-patrimoine.com - Mail info@fondation-patrimoine.com

Fondation reconnue d'utilité publique - Loi du 2 juillet 1996 - Siren 413 812 827